

Projet de règlement grand-ducal

instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Avis complémentaire du Conseil d'Etat

(11 octobre 2011)

Par dépêche du 22 août 2011, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat un amendement gouvernemental au projet de règlement grand-ducal instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé, élaboré par le ministre de la Sécurité sociale.

Au texte du projet d'amendement étaient joints un commentaire, une version coordonnée du projet de règlement grand-ducal, la fiche d'évaluation d'impact et l'avis commun de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et de la Chambre des métiers sur le projet initial.

Le Conseil d'Etat approuve l'amendement qui fixe l'indemnité des membres du Conseil scientifique exerçant une profession libérale à 100 euros et qui tient donc compte de sa proposition émise dans l'avis du 21 juin 2011 de mieux valoriser la participation de médecins au Conseil scientifique.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 octobre 2011.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder